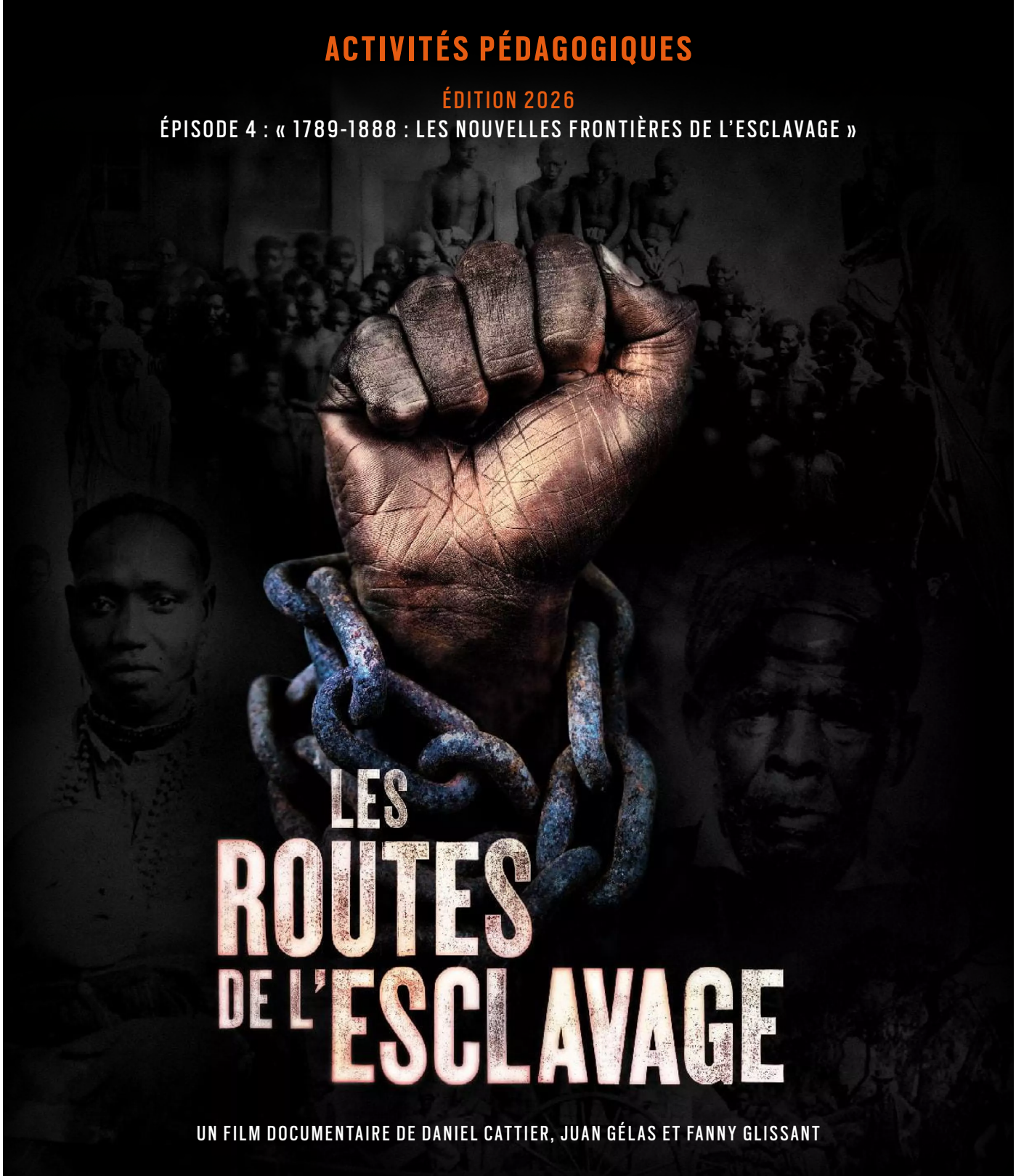


ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

ÉDITION 2026

ÉPISODE 4 : « 1789-1888 : LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE L'ESCLAVAGE »



LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE

UN FILM DOCUMENTAIRE DE DANIEL CATTIER, JUAN GÉLAS ET FANNY GLISSANT



FICHE PÉDAGOGIQUE CRÉÉE DANS LE CADRE DES COMMÉMORATIONS DE LA MÉMOIRE DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE SES ABOLITIONS

ORGANISÉES PAR LA VILLE DE PARIS

Écriture et réalisation : Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant

Conseillère historique : Catherine Coquery-Vidrovitch

Assistant de réalisation : Alba Lombardia

Image : Thomas Letellier, Antoine Monod

Montage : Audrey Maurion

Coproduction : Arte France, Compagnie des Phares et Balises, Kwassa Films, RTBF, LX Filmes, RTP, Inrap

Durée : 52 minutes

Année de diffusion : 2018

Animation : Olivier Patté

Musique originale : Jérôme Rebotier

Traduction : Jedediah Sklower

Avec la participation de INRAP – Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Tax Shelter du Gouvernement Fédéral de Belgique, CNC, Procirep, Angoa-Agicoa, Région Guadeloupe, Région Île-de-France, Wallimage, CNC, Fonds Images de la diversité, ministère des Outre-Mer, Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Creative Europe MEDIA – European Commission

OBJECTIFS DU PRÉSENT DOSSIER

- Relier textes théoriques, littéraires, engagés à une approche historique et à un documentaire audiovisuel
- Développer une réflexion sur les héritages de l'esclavage colonial, la mémoire et la justice historique
- Comprendre comment s'est historiquement construit le racisme anti-noir avec l'esclavage colonial
- Comprendre comment les résistances et les combats contre l'esclavage ont accompagné la construction des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité
- Comprendre les enjeux mémoriels actuels autour des questions d'esclavage et de colonisation

RÉSUMÉ

Ce documentaire est le dernier épisode d'une série de quatre films racontant la constitution des « routes de l'esclavage » en Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde sur quinze siècles (476-1888).

En 1789, l'esclavage est pratiqué intensément dans les colonies européennes d'Amérique et de l'Océan Indien ; mais à Londres, à Paris comme à Washington, les idées abolitionnistes progressent et trouvent un écho de plus en plus large dans l'opinion publique et les milieux politiques. La grande révolte des esclaves de Saint-Domingue marque un tournant décisif et contribue à accélérer les prises de position contre la traite et l'esclavage. En 1807, la Grande-Bretagne abolit officiellement la traite transatlantique. Cependant, cette avancée

juridique se heurte rapidement aux réalités économiques. L'Europe, engagée dans la révolution industrielle, demeure fortement dépendante de la main-d'œuvre servile pour alimenter ses manufactures en matières premières telles que le coton. Incapable de renoncer à ces ressources, elle tolère, voire encourage indirectement, de nouvelles formes d'exploitation humaine, notamment au Brésil et aux États-Unis. Parallèlement, le continent africain devient le théâtre d'une nouvelle entreprise coloniale européenne. Ainsi, alors même que la traite est officiellement interdite, la déportation de captifs africains connaît une recrudescence sans précédent : en l'espace de cinquante ans, près de 2,5 millions d'esclaves sont encore arrachés à l'Afrique et déportés.

Avant la projection, observez attentivement l'affiche du documentaire en page de couverture. Elle constitue un premier discours visuel sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages.

- Décrivez l'affiche.
- Selon vous, quelles thématiques vont être abordées dans le documentaire à partir des éléments visuels ?
- Que ressentez-vous en la regardant ? Justifiez votre réponse.
- L'affiche évoque-t-elle le passé, le présent, ou les deux ? Justifiez votre réponse.
- Selon vous, quel regard sur l'esclavage et son histoire l'affiche suggère-t-elle ?
- Quelle idée principale cherche à transmettre l'affiche au spectateur d'aujourd'hui ?

QUESTIONNAIRE APRÈS LE VISIONNAGE

Compréhension globale

1. Quelle période historique est étudiée dans le documentaire ?
2. Pourquoi l'année 1789 est-elle un point de départ important dans le récit proposé par le documentaire ?
3. Quelle idée reçue sur l'abolition de l'esclavage le documentaire remet-il en question ?
4. Quelles contradictions sont mises en évidence concernant le XIXe siècle entre discours abolitionniste et réalités économiques ?
5. Combien y a-t-il de séquences animées ? Donner un titre à chacune d'elle, puis rédigez pour chacune une phrase qui en synthétise le contenu.
6. Pourquoi les réalisateurs ont-ils eu recours à l'animation ? Justifiez votre réponse.
7. Quelles sont les différentes sources utilisées dans le documentaire ?
8. Quel est le rôle des entretiens avec les spécialistes ?
9. Pourquoi y a-t-il des plans tournés aujourd'hui dans certaines sociétés postcoloniales ?
10. Pourquoi peut-on dire que l'esclavage ne disparaît pas complètement après l'abolition de la traite ?

Abolitions et limites

11. Quelle différence le documentaire fait-il entre abolition de la traite et abolition de l'esclavage ?
12. Comment les révoltes d'esclaves, notamment à Saint-Domingue, ont-elles influencé les décisions politiques ?
13. Pourquoi le XIXe siècle est à la fois le siècle des abolitions et celui de nouvelles formes d'exploitation ?

Nouvelles formes et continuités

14. Pourquoi parle-t-on de nouvelles frontières de l'esclavage » ? Quelles sont les principales régions concernées ?
15. Qu'est-ce que la traite interne ? Sur quels territoires se développe-t-elle ?
16. Quelles sont les formes de travail qui apparaissent après l'abolition officielle de l'esclavage ?
17. Pourquoi les anciens esclaves restent-ils dans des situations de précarité ?

Analyse critique et réflexion

18. Quels chiffres mentionnés dans le documentaire vous ont particulièrement marqué ? Pourquoi ?
19. Selon le documentaire, qui sont les véritables acteurs de l'abolition ?
20. Comment le documentaire montre-t-il les liens entre esclavage, capitalisme et mondialisation ?
21. En quoi l'histoire de l'esclavage éclaire-t-elle certaines inégalités et discriminations actuelles ?
22. Pourquoi est-il important d'étudier cette période aujourd'hui ?

REPÈRES HISTORIQUES

XVIII^e siècle : Le basculement révolutionnaire

1789 : Révolution française : diffusion des idées de liberté, d'égalité et de droits de l'homme

1791 : Début de l'insurrection des esclaves à Saint-Domingue

1794 : Première abolition de l'esclavage par la Convention en France

1802 : Rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte dans les colonies françaises

1804 : Indépendance d'Haïti : première république noire issue d'une révolte d'esclaves.
Conséquence : renforcement de l'esclavage dans tout le continent américain

Début du XIX^e siècle : Abolition de la traite

1807 : Abolition de la traite par la Grande Bretagne

1808 : Interdiction officielle de la traite par les États-Unis

1815 : Congrès de Vienne : condamnation internationale de la traite

XIX^e siècle : Maintien et mutations des systèmes esclavagistes

1820 : Développement de la culture du coton vers le Mississippi, le Sud nouvelles terres de l'esclavage industriel

1833 : Vote de l'abolition de l'esclavage dans l'empire colonial britannique, effective cinq ans plus tard

1848 : Deuxième abolition de l'esclavage dans les colonies françaises

1861-1865 : Guerre de Sécession aux États-Unis

1865 : Abolition de l'esclavage aux États-Unis. Treizième amendement.

Fin du XIX^e siècle : Nouvelles frontières et héritages

1870-1880 : Intensification de la colonisation européenne en Afrique : développement du travail forcé, missions d'évangélisation et modèle impérialiste

1885 : Conférence de Berlin : partage de l'Afrique par les puissances européennes

1888 : « Loi d'or » : Abolition de l'esclavage au Brésil

1891 : Immigrations des Européens pauvres au Brésil

1897 : Abolition de l'esclavage à Zanzibar (Tanzanie)

Commémorations

Journées nationales

10 mai : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

23 mai : journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

Journées locales et fériées

27 avril à Mayotte

22 mai en Martinique

27 mai en Guadeloupe

28 mai à Saint-Martin

10 juin en Guyane

9 octobre à Saint-Barthélemy

20 décembre à La Réunion

Journées internationales de l'ONU

25 mars : Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

23 août : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, Loi dite « Taubira »

Art. 1 La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

1789 : HUMANITÉ PROCLAMÉE, ESCLAVAGE MAINTENU

Extrait du discours de M. Necker, ministre des Finances, séance du 5 mai 1789

Ce texte est extrait d'un discours prononcé par Jacques Necker, ministre des Finances, au moment de l'ouverture des États généraux. Il permet de comprendre la place de la traite et de l'esclavage dans les réflexions politiques de 1789.

Les primes que le Roi accorde pour l'encouragement du commerce s'élèvent aujourd'hui à 3 millions 800 mille livres ; et celle accordée sur la traite des Noirs forme seule un objet de 2 millions 400 mille livres. Il y a lieu de croire que cette dernière dépense pourra être diminuée de près de moitié, en adoptant une disposition que l'humanité seule aurait dû conseiller. Sa Majesté a déjà fait connaître ses intentions à cet égard, et il vous en sera rendu compte plus particulièrement. [...]

Un jour viendra peut-être, Messieurs, où vous étendrez plus loin votre intérêt ; un jour viendra peut-être, en associant à vos délibérations les Députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on fait tranquillement un barbare objet de trafic ; sur ces hommes semblables à nous par la pensée, et surtout par la triste faculté de souffrir ; sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leurs douloureuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter

aux chaînes qui les attendent.

Quel peuple aurait plus de droit que les Français à adoucir un esclavage considéré comme nécessaire, en faisant succéder aux maux inséparables de la traite d'Afrique, aux maux qui dévastent deux mondes, ces soins féconds et prospères qui multiplieraient dans les colonies même les hommes destinés à nous seconder dans nos utiles travaux ! Déjà une Nation distinguée a donné le signal d'une compassion éclairée ; déjà l'humanité est défendue au nom même de l'intérêt personnel et des calculs politiques, et cette superbe cause ne tardera pas à paraître devant le tribunal de toutes les Nations. Ah ! combien de sortes de satisfactions, combien d'espèces de gloire sont réservées à cette suite d'États-généraux qui vont reprendre naissance au milieu d'un siècle éclairé ! Malheur, malheur et honte à la Nation Française si elle méconnaissait le prix d'une telle position, si elle ne cherchait pas à s'en montrer digne, et si une telle ambition était trop forte pour elle !

- Comment Necker présente-t-il la traite dans le budget royal ? Que révèle ce passage sur le rôle de l'État dans le fonctionnement du système esclavagiste tel qu'il est analysé dans le documentaire ?

- Quels types d'arguments présente Necker ? Comment leur articulation permet-elle de comprendre les limites des premières remises en question de la traite, comme le montre le documentaire ?

- Expliquez le passage « adoucir l'esclavage considéré comme nécessaire » ? Qu'est-ce que

cela révèle de la perception de l'esclavage en 1789 ? Comment le documentaire met-il en évidence ces compromis dans les processus d'abolition ?

- En quoi le regard porté sur les personnes réduites en esclavage est ambivalent sous la plume de Necker et dans l'histoire des abolitions présentées dans le documentaire ?

- Pourquoi Necker fait-il appel à la responsabilité morale et au prestige de la Nation française ?

AVANT L'ABOLITION : L'ÉGALITÉ REFUSÉE, LA DOMINATION ORGANISÉE

**De Joly, Ogé jeune, Raimond aîné, et al.,
2 décembre 1789**

La liberté des citoyens de couleur n'est absolument qu'une chimère. L'état ecclésiastique leur est interdit. Dans le Civil, dans le Militaire, les places d'honneur, celles même qui ne sont que lucratives, leur sont refusées. Leur alliance est notée d'infamie, leur société est une tache. Leur dénomination n'est jamais oubliée, et cette domination que l'on cherche à perpétuer, en la faisant rigoureusement consigner dans tous les actes, est un titre de réprobation qu'on ne manque jamais de leur opposer. Leurs plaisirs, leurs parures, leurs habits, tout est pour les Blancs un sujet d'avilissement et de mépris. Nous sommes encore à concevoir comment ils ne leur ont pas ravi ou du moins contesté la qualité d'Hommes qu'ils partagent avec eux.

- Qu'est-ce qui est refusé aux citoyens de couleur d'après le texte ? Relevez des exemples précis, et expliquez ce qu'ils révèlent de leur statut dans la société coloniale.

- Comment nomme-t-on la pratique évoquée, dans le texte, fondée sur la couleur de peau ? En quoi cela participe-t-il à la construction d'une hiérarchie raciale telle qu'elle est présentée dans le documentaire.

- Que dénonce et que revendique le texte ?

- En quoi cet extrait met-il en évidence les contradictions entre les principes de liberté et d'égalité proclamée en 1789 et la réalité vécue par les populations colonisées. Comment le documentaire éclaire-t-il ces contradictions ?

- Que signifie le passage « contesté la qualité d'Hommes qu'ils partagent avec eux ». À qui renvoient le « ils » ? Comment le documentaire montre-t-il que la déshumanisation est un fondement du système esclavagiste et colonial ?

- Comment les revendications exprimées dans le texte annoncent-elles les luttes pour l'égalité et la liberté abordées dans le documentaire ?

**« Les mortels sont égaux. Ce n'est pas la naissance, c'est la seule vertu qui fait la différence. »
Estampe anonyme, BNF, 1794**



- Décrivez les personnages représentés (posture, vêtements, position dans l'image...).
- En quoi ces figures représentent-elles les idées de liberté et d'égalité mises en avant pendant les révolutions de la fin du XVIIIe siècle ?
- Comment l'image utilise-t-elle des symboles pour défendre des idées universelles ?
- Analysez les oppositions, les contrastes visibles. Comment illustrent-ils les tensions entre idéaux révolutionnaires et réalités coloniales présentées

RÉVOLUTIONS ! LIBERTÉ GÉNÉRALE ?

Cérémonie du Bois Caïman, retranscription de la prière énoncée dans le documentaire

*Dieu qui a créé la terre, qui a créé le soleil, qui nous donne la lumière,
Dieu qui détient les océans, qui assure le rugissement du tonnerre,
Dieu qui a des oreilles pour entendre,
Toi qui es caché dans les nuages, qui nous montre d'où nous sommes,
Tu vois que le Blanc nous a fait souffrir.
Le Dieu de l'homme blanc lui demande de commettre des crimes mais le Dieu à l'intérieur de nous veut que nous fassions le bien.
Notre Dieu qui est si bon si juste nous ordonne de nous venger de nos torts, c'est Lui qui dirigera nos armes et nous apportera la victoire, c'est Lui qui va nous aider.
Nous devrions tous rejeter l'image du Dieu de l'homme blanc qui est si impitoyable.
Écoutez la voix de la liberté qui chante dans tous nos cœurs.*

- À quel type de texte avons-nous affaire ?
- À quel moment et dans quel contexte historique ce texte est-il énoncé ?
- Que révèle ce texte sur la situation vécue par les personnes réduites en esclavage ?
- En quoi la dimension religieuse et spirituelle permet-elle de justifier la révolte et la lutte contre l'opresseur ?
- Pourquoi le « Dieu de l'homme blanc » et le « Dieu à l'intérieur de nous » s'opposent-ils ? Que nous dit cette opposition sur le rapport entre religion, domination et pouvoir colonial ?
- Comment la violence exercée par les esclaves est-elle légitimée ? Montrez que la violence comme moyen d'émancipation est également abordée dans le documentaire.

dans le documentaire ?

- En quoi cette image illustre-t-elle la contradiction entre l'universalité proclamée de principes révolutionnaires et leur application concrète à la fin du XVIIIe siècle ?
- En vous appuyant sur le documentaire, montrez comment les idéaux d'égalité et de liberté coexistent avec le maintien de l'esclavage et des logiques économiques coloniales.

- En quoi ce texte dépasse-t-il le cadre religieux pour devenir un texte politique et annonce-t-il les événements historiques qui vont suivre ?

- Montrez que la révolte est à la fois une démarche spirituelle, politique et collective. Appuyez-vous également sur le commentaire du documentaire.

Lisez les présentations proposées sur les liens suivants :

[**Dutty Bukman**](#)

[**Cecile Fatiman**](#)

[**23 août 1791**](#)

Regardez ces courtes vidéos :

[**23 août – révolution haïtienne \(partie 1\)**](#)

[**23 août – révolution haïtienne \(partie 2\)**](#)

En vous appuyant sur le documentaire, répondez aux questions.

- Qui sont Cecile Fatiman et Dutty Bukman ? Quels rôles ont-ils joué dans le mouvement d'insurrection ?
- Quand a lieu la cérémonie du Bois-Caïman ? En quoi consiste-t-elle ?
- Que se passe-t-il le 23 août 1791 ?
- Quelle conséquence l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue a-t-elle eue ?
- Présentez Toussaint Louverture. Que lui arrive-t-il ?
- Qui proclame l'indépendance de la première République Noire ? Quel nom prend-elle ? Pourquoi ce choix ?
- En vous référant au documentaire, quelle est la conséquence paradoxale de la révolution haïtienne ?
- Retraced sur une frise chronologique les événements en lien avec la Révolution de Saint-Domingue, de l'insurrection jusqu'à la première abolition française de l'esclavage en 1794.

ABOLIR L'ESCLAVAGE SANS ABOLIR LA DOMINATION : LA DETTE, UNE NOUVELLE CHAÎNE POUR HAÏTI

Victor Schœlcher, Colonies étrangères et Haïti, Paris, 1843

Dans ce texte, Victor Schœlcher montre que l'abolition n'a pas mis fin aux injustices subies par les anciens esclaves. Il dénonce l'indemnité imposée aux anciens esclaves de la nouvelle République d'Haïti pour dédommager leurs anciens maîtres. Cette situation fait écho à l'épisode 4 du documentaire « Les routes de l'esclavage » qui explique que l'abolition a été suivie de nouvelles formes de domination économique et politique.

Les Haïtiens pouvaient consentir à acheter la paix d'un ennemi trop fort pour n'être pas capable de leur causer beaucoup de mal, mais ils s'indignent d'avoir été condamnés « à dédommager les anciens colons qui réclament une indemnité ». Le sentiment de cette humiliation est encore si vif dans tous les cœurs, que ce n'est jamais sans des précautions extrêmes et presque à la dérobée que le gouvernement fait porter à bord de nos vaisseaux les termes échus de l'indemnité. Les Haïtiens disent avec colère, et nous sommes entièrement de leur avis, qu'ils ne devaient rien aux propriétaires de Saint-Domingue. Imposer une indemnité à des esclaves de vainqueurs de leurs maîtres, en effet, c'est leur faire acquitter à prix d'argent ce qu'ils ont déjà payé de

leur sang. N'est-ce point, au reste, avec les plus fermes balances de la justice que les esclaves affranchis auraient pu établir une compensation entre ce qu'ils prenaient aux maîtres et ce que les maîtres avaient ravi aux esclaves ? Les richesses de Saint-Domingue, qui les avaient créées ? N'était-ce point la main des esclaves ? Ceux-ci n'avaient-ils pas à revendiquer le prix du travail qu'on les avait forcés de donner pendant un siècle et demi sans salaire ? Ne faut-il pas avoir divorcé avec la raison pour ne point admettre qu'ils avaient eux-mêmes plus de droits à exercer contre les colons pour le solde de cette dette, que les colons venant réclamer le prix d'une terre dont ils s'étaient laissé chasser après l'avoir souillée de violences et de crimes ?

- Que pense Victor Schœlcher de l'indemnité imposée à Haïti ? En quoi cela répond-il au documentaire ?
- Que remet en cause l'auteur ? Qu'explique le documentaire sur les intérêts économiques ?
- Qui a réellement produit les richesses d'après le texte et le documentaire ?
- En quoi l'indemnité imposée à Haïti constitue-t-elle une nouvelle chaîne pour ses habitants ?
- Expliquez comment le documentaire montre que l'esclavage laisse place à d'autres formes de dépendances économiques durables.
- En quoi ce texte et le documentaire invitent-ils à repenser les héritages de l'esclavage dans les sociétés actuelles ?

François-Auguste Biard, *L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848*, huile sur toile, 260 x 392 cm, Château de Versailles



- Décrivez la scène représentée (personnages, postures, expressions, actions...).
- Quels éléments mettent en évidence l'abolition de l'esclavage ? Quels sont les symboles qui représentent la liberté et le passage de l'esclavage à l'émancipation ?
- Identifier les différents angles du point de vue adopté par l'artiste dans son tableau : européen, républicain, colonial, etc.
- Qu'est-ce que Biard ne montre pas dans le tableau ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que cela suggère sur les changements sociaux après l'abolition ?
- Que ressentez-vous face à ce tableau ?
- Comment ce tableau illustre-t-il ce que le documentaire met au jour sur les conséquences et les limites de la liberté juridique ?
- Quel est le message mémoriel transmis par cette œuvre ?
- En quoi ce tableau participe-t-il à la construction de la mémoire de l'abolition et de l'histoire coloniale biaisée comme le souligne le documentaire ?

ENTRE IMAGE ET DISCOURS : CONSTRUIRE L'INFÉRIORITÉ DES CORPS ET DES PEUPLES

Pintura de castas con todas las 16 combinaciones, XVIIIe siècle, © Museo Nacional del Virreinato, Tepotzotlán, Mexico



**Raimundo Nina Rodrigues, (1891)
cité dans le documentaire**

Le texte ci-dessous est extrait d'un écrit de 1891 de Raimundo Nina Rodrigues, médecin et anthropologue brésilien, cité dans le documentaire. Il s'inscrit dans le contexte des théories raciales et pseudo-scientifiques de la fin du XIXe siècle, qui prétend hiérarchiser les populations humaines selon des critères biologiques. Ces propos relèvent d'une idéologie raciste invalidée scientifiquement.

Il s'agit ici d'analyser de manière critique les discours qui ont contribué à légitimer les inégalités, le colonialisme et les discriminations.

La race noire au Brésil devra constituer pour toujours un des facteurs de notre infériorité comme peuple, ce qu'il serait important à déterminer c'est combien cette infériorité provient de la difficulté de la population noire à se civiliser et si dans l'ensemble cette infériorité reste compensée par le métissage.

- Décrivez le tableau : personnages, vêtement, classement...
- Qu'indiquent les inscriptions sous chaque case ?
- En quoi cela reflète-t-il les hiérarchies raciales et sociales évoquées également dans le documentaire ?
- Que nous dit cette représentation de la domination coloniale et de la perception du métissage à l'époque ?
- Qui est Raimundo Nina Rodrigues évoqué dans le documentaire ?
- Comment Rodrigues décrit-il la population noire et son rôle dans la société brésilienne au XIXe siècle ? En quoi cette vision rejoint-elle les représentations du tableau mexicain des castes coloniales et les hiérarchies raciales évoquées également dans le documentaire ?

- Que compense le métissage selon Rodrigues ? Comment cette idée est-elle déjà mise en évidence dans le tableau des castes au XVIIIe siècle ?
- Quels effets de la classification raciale visible dans le tableau et évoquée dans le documentaire, Rodrigues semble-t-il anticiper ou justifier ?
- Comment la construction sociale et politique de l'idée de la race devient-elle un critère de valeur et de hiérarchisation entre les êtres humains ?
- Dans un paragraphe argumenté, montrez comment images et textes contribuent à structurer durablement les perceptions de race et d'inégalité et nous invitent à interroger leurs héritages sociaux et culturels aujourd'hui.

DE L'ABOLITION À LA SÉGRÉGATION : DES CORPS LIBRES EN DROIT, DOMINÉS EN RÉALITÉ

Tania de Montaigne, Noire – La Vie méconnue de Claudette Colvin, Le Livre de poche, 2022

Dans cet extrait, le lecteur est placé dans la peau d'un Africain-Américain dans l'Alabama des années 1950, près d'un siècle après l'abolition de l'esclavage. Pourtant la liberté proclamée n'empêche ni la violence, ni l'humiliation, ni la privation de droits fondamentaux. Cette situation fait écho à l'épisode 4 du documentaire « Les routes de l'esclavage » qui montre que l'abolition n'a pas mis fin aux logiques de domination, elle se sont transformées en lois ségrégationnistes et en discriminations institutionnelles.

Noir, vous êtes un noir de l'Alabama dans les années 1950, ce qui veut dire que vos parents sont noirs, ou peut-être seulement vos grands-parents, ou vos arrière-grands-parents ou vos arrière-arrière-grands-parents. De Nuremberg à Vichy, de Johannesburg à Kigali, les lois racistes ont toujours veillé à quantifier avec une précision millimétrique à partir de quel degré de mélange on peut considérer qu'une personne n'est plus vraiment un être humain. Dans l'Alabama des années 1950, que tout votre sang, la moitié de votre sang, le quart de votre sang ou le huitième de votre sang soit autre que blanc, légalement, vous êtes noir, colored, nègre. Vous êtes donc un nègre. Vous êtes donc un nègre de Montgomery, Alabama, qui attend le bus au coin de Holt Street et Jeff Davis Avenue, ou de Park Avenue et Cloverdale Road, ou de Cloverdale et Norman Bridge Road. Lorsqu'il arrivera, vous monterez, vous paierez votre billet, puis, vous redescendrez. Vous rejoindrez l'arrière du bus en passant par l'extérieur car il est hors de question que vous soyez amené à côtoyer des blancs, ne serait-ce qu'en empruntant la travée centrale. Les noirs sont au fond et les blancs à l'avant, cela va sans dire.

Donc, après avoir payé, vous ressortirez et, peut-être pourrez-vous monter par la porte du fond, ou peut-être pas, c'est le chauffeur qui décidera, il a tout pouvoir, et il porte une arme. Il se peut qu'il choisisse de démarrer alors que vous n'êtes pas encore monté, et ce, bien que

vous ayez déjà payé. Il se peut qu'en agissant de la sorte, il vous emporte un bras ou une jambe. Il se peut que vous tombiez et ne vous releviez pas. C'est injuste, n'est-ce pas ? Mais à qui pourriez-vous vous plaindre ? Vous êtes noir, ne l'oubliez pas. Vous savez donc que pour simplement faire valoir votre droit à faire un trajet que vous avez payé, il faudra vous rendre au commissariat pour déposer plainte auprès de policiers blancs et, qu'en faisant cette démarche, vous vous exposerez, au mieux, à des insultes, au pire, à moisir en prison puisque votre parole vaudra toujours moins que celle du chauffeur, blanc, ou, au pire du pire, à finir dans un bois une balle dans la tête ou pendu à un arbre, puisque votre vie ne vaut rien ou pas grand-chose. « *Black body swinging in the Southern breeze, strange fruit hanging from the popular trees* », « *Un corps noir se balance dans la brise du Sud, étrange fruit suspendu aux peupliers.* »

Ah, mais je vois que vous n'êtes pas vraiment entré dans votre nouvelle peau, vous pensez encore comme un citoyen à part entière et vous vous dites que c'est par votre vote que les choses changeront. Le pouvoir des urnes, bien sûr. Seulement, pour être enregistré sur les listes électorales, il faut passer un test, le « *literaty test* », qui mesure votre aptitude à lire, écrire et comprendre la Constitution. Et pour passer ce test, il faut vous inscrire. Quand ? Il n'y a pas de date ni d'heure, à vous de trouver.

- Dans cet extrait, comment les lois raciales des États-Unis définissent-elles juridiquement qui est « noir » ? En quoi cette volonté de classification rappelle-t-elle, selon le documentaire, les mécanismes mis en place après l'abolition pour maintenir une hiérarchie raciale ?

- Le texte décrit une scène ordinaire qui devient une expérience de violence et d'humiliation. Comment, le documentaire montre-t-il qu'après l'abolition, la domination ne passe plus seulement par l'esclavage légal, mais par le contrôle des corps et des déplacements ?

- Pourquoi peut-on dire que la loi, censée protéger les citoyens, devient ici un instrument d'oppression ? Faites le lien avec les exemples donnés dans le documentaire.
- Le texte montre l'impossibilité de se plaindre ou de faire reconnaître ses droits. Expliquez, en vous appuyant sur le documentaire, que l'abolition n'a

pas entraîné une égalité réelle des droits pour les anciens esclaves et leurs descendants ?

- Que montre la référence au « literacy test » vis-à-vis du droit de vote ? En quoi cette situation illustre-t-elle ce que le documentaire appelle « les nouvelles frontières de l'esclavage » ?

NOUVELLES FRONTIÈRES

Discours de Jules Ferry du 28 juillet 1885, extraits

Ce discours de Jules Ferry illustre la manière dont la domination coloniale se redéploie après les abolitions, sous une forme politique, économique et idéologique nouvelle.

Vous nous citez toujours comme exemple, comme type de la politique coloniale que vous aimez et que vous rêvez, l'expédition de M. de Brazza. C'est très bien, messieurs, je sais parfaitement que M. de Brazza a pu jusqu'à présent accomplir son œuvre civilisatrice sans recourir à la force ; c'est un apôtre ; il paie de sa personne, il marche vers un but placé très haut et très loin ; il a conquis sur ces populations de l'Afrique équatoriale une influence personnelle à nulle autre pareille ; mais qui peut dire qu'un jour, dans les établissements qu'il a formés, qui viennent d'être consacrés par l'aéropage européen et qui sont désormais le domaine de la France, qui peut dire qu'à un moment donné les populations noires, parfois corrompues, perverties par des aventuriers, par d'autres voyageurs, par d'autres explorateurs moins scrupuleux, moins paternels, moins épris des moyens de persuasion que notre illustre Brazza, qui peut dire qu'à un moment donné les populations n'attaqueront pas nos établissements ? Que ferez-vous alors ? Vous ferez ce que font tous les peuples civilisés et vous n'en serez pas moins civilisés pour cela ; vous résisterez par la force et vous serez contraints d'imposer, pour votre sécurité, votre protectorat à ces peuplades rebelles. Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...]

Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... [...]. La vraie question, messieurs, la question qu'il faut poser, et poser dans des termes clairs, c'est celle-ci : est-ce que le recueillage qui s'impose aux nations éprouvées par de grands malheurs doit se résoudre en abdication ? Est-

ce que, absorbés par la contemplation de cette blessure qui saignera toujours, ils laisseront tout faire autour d'eux ; est-ce qu'ils laisseront aller les choses ; est-ce qu'ils laisseront d'autres que nous s'établir en Tunisie, d'autres que nous faire la police à l'embouchure du fleuve Rouge et accomplir les clauses du traité de 1874, que nous nous sommes engagés à faire respecter dans l'intérêt des nations européennes ? Est-ce qu'ils laisseront d'autres se disputer les régions de l'Afrique équatoriale ? Laisseront-ils aussi régler par d'autres les affaires égyptiennes qui, par tant de côtés, sont des affaires vraiment françaises ? [...]

Je dis que la politique coloniale de la France, que la politique d'expansion coloniale, celle qui nous a fait aller, sous l'Empire, à Saïgon, en Cochinchine, celle qui nous a conduits en Tunisie, celle qui nous a amenés à Madagascar, je dis que cette politique d'expansion coloniale s'est inspirée d'une vérité sur laquelle il faut pourtant appeler un instant votre attention : à savoir qu'une marine comme la nôtre ne peut pas se passer, sur la surface des mers, d'abris solides, de défenses, de centres de ravitaillement. [...] L'ignorez-vous, messieurs ? Regardez la carte du monde... et dites-moi si ces étapes de l'Indochine, de Madagascar, de la Tunisie ne sont pas des étapes nécessaires pour la sécurité de notre navigation ? [...]

Rayonnez sans agir, sans se fier aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire ; c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième.

- Recherchez qui est Brazza.
- Quel est l'objectif de ses expéditions ? Quelles en sont les limites selon Jules Ferry ?
- Recherchez ce qu'est le traité de 1874 évoqué par Jules Ferry.
- Quelles puissances européennes, évoquées notamment dans le documentaire, entrent en concurrence dans cette expansion impérialiste ?
- Quels sont les quatre arguments qui justifient la colonisation selon Jules Ferry ? Justifiez votre réponse en citant le texte.
- Selon Jules Ferry, la France a-t-elle terminé son expansion ? Quels territoires ambitionne-t-elle de coloniser ?
- Montrez que ce discours illustre la continuité de la domination après l'abolition de l'esclavage, appuyez-vous également sur les analyses du documentaire.
- Quelles nouvelles frontières apparaissent pour les nations européennes et leurs colonies ? En quoi diffèrent-elles des frontières de l'esclavage transatlantique ?
- Que révèle ce texte sur les rapports de force entre les pays européens et les populations colonisées ?
- Rédigez un discours pour contester les arguments de Jules Ferry à la lumière de ce que vous avez appris en cours et dans le documentaire.

RICHESSES, VIOLENCES ET RESPONSABILITÉS HISTORIQUES

Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, 1961, éd. La Découverte, Paris, 2011

Le colonialisme et l'impérialisme ne sont pas quittes avec nous quand ils ont retiré de nos territoires leurs drapeaux et leurs forces de police. Pendant des siècles les capitalistes se sont comportés dans le monde sous-développé comme de véritables criminels de guerre. Les déportations, les massacres, le travail forcé, l'esclavagisme ont été les principaux moyens utilisés par le capitalisme pour augmenter ses réserves d'or et de diamants, ses richesses, et pour établir sa puissance. Il y a peu de temps, le nazisme a transformé la totalité de l'Europe en véritable colonie. Les gouvernements des différentes nations européennes ont exigé des réparations et demandé la restitution en argent et en nature des richesses qui leur avaient été volées : œuvres culturelles, tableaux, sculptures, vitraux ont été rendus à leurs propriétaires. [...] Pareillement, nous disons que les États impérialistes commettraient une grave erreur et une injustice inqualifiable s'ils se contentaient de retirer de notre sol les cohortes de militaires, les services administratifs et d'intendance dont c'était la fonction de découvrir des richesses, de les extraire et de les expédier vers les métro-

poles. La réparation morale de l'indépendance nationale ne nous aveugle pas, ne nous nourrit pas. La richesse des pays impérialistes est aussi notre richesse [...].

L'Europe est littéralement la création du tiers-monde. Les richesses qui l'étouffent sont celles qui ont été volées aux peuples sous-développés. Les ports de Hollande, de Liverpool, les docks de Bordeaux et de Liverpool spécialisés dans la traite des nègres doivent leur renommée aux millions d'esclaves déportés. Et quand nous entendons un chef d'État européen déclarer la main sur le cœur qu'il lui faut venir en aide aux malheureux peuples sous-développés, nous ne tremblons pas de reconnaissance. Bien au contraire nous disons : « C'est une juste réparation qui va nous être faite. »

Aussi n'accepterons-nous pas que l'aide aux pays sous-développés soit un programme de « sœur de charité ». Cette aide doit être la consécration d'une double prise de conscience, prise de conscience par les colonies que cela leur est dû, et par les puissances capitalistes qu'effectivement elles doivent payer.

- Selon Frantz Fanon, quels liens existent entre l'esclavage, la colonisation et l'accumulation des richesses en Europe ? Donnez des exemples précis mentionnés dans le texte et illustrés dans le documentaire ?
- Qu'évoque Fanon avec la formule « double conscience » ? Comment le documentaire fait-il écho à cette expression ?
- D'après le texte, quels mécanismes permettent aux puissances impérialistes d'enrichir leurs sociétés ? Comment s'illustrent-ils dans le documentaire ?

- Que critique Fanon dans « l'aide aux pays sous-développés » ? Pourquoi est-ce à ses yeux hypocrite ? Que manque-t-il selon lui ? Mettez en parallèle l'histoire des abolitions et de leurs conséquences, présentée dans le documentaire pour appuyer votre réflexion notamment sur la question des indemnités.
- Pourquoi l'auteur affirme-t-il que « l'Europe est littéralement la création du tiers-monde » ? Comment le documentaire permet-il de comprendre cette affirmation à travers le lien entre exploitation coloniale, esclavage et développement européen ?

NOMMER LE CRIME ET RÉPARER ? MÉMOIRE, HÉRITAGES

Le discours de Christiane Taubira s'inscrit dans une démarche de reconnaissance historique et politique de la traite et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Il ne cherche pas à accuser, mais à rompre le silence et à analyser les conséquences durables de ce système sur les sociétés actuelles. De la même manière, le documentaire s'inscrit dans cette logique et montre que l'abolition n'a pas effacé les inégalités héritées de l'esclavage, qu'elles soient économiques, sociales ou mémorielles. Il s'agit donc ici de réfléchir aux héritages de l'esclavage et aux enjeux de mémoire et de réparation.

Christiane Taubira, « La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité »

Retranscription d'extraits du discours de Christiane Taubira à l'Assemblée nationale du 18 février 1999

Ce rapport n'est pas une thèse d'histoire. Il n'aspire à aucune exhaustivité, il ne vise à trancher aucune querelle de chiffres, il reprend les seules données qui ne font plus litige.

Il n'est pas le script d'un film d'horreur, portant l'inventaire des chaînes, fers, carcans, entraves, menottes et fouets qui ont été conçus et perfectionnés pour déshumaniser.

Il n'est pas non plus un acte d'accusation, parce que la culpabilité n'est pas héréditaire et parce que nos intentions ne sont pas de revanche.

Il n'est pas une requête de repentance, parce que nul n'aurait l'idée de demander un acte de contrition à la République laïque, dont les valeurs fondatrices nourrissent le refus de l'injustice. [...]

Pourtant, nous allons décrire le crime, l'œuvre d'oubli, le silence, et dire les raisons de donner nom et statut à cette abomination. [...]

Quinze à trente millions de personnes, selon la large fourchette des historiens, femmes, enfants, hommes, ont subi la traite et l'esclavage arrivés aux Amériques, quatre ou cinq ont péri dans les razzias, sur le trajet jusqu'à la côte, dans les maisons aux esclaves de Gorée, de

Ouidah, de Zanzibar et pendant la traversée.

Le commerce triangulaire a été pratiqué à titre privé ou à titre public pour des intérêts particuliers ou pour la raison d'État. Le système esclavagiste était organisé autour de plantations domaniales plus prospères ou aussi prospères que celles du clergé et de colons privés. [...]

Mais le développement de l'économie de plantation, en plein siècle des Lumières, a nécessité l'ouverture de ce monopole. [...] Le régime fiscal était complété par des incitations en faveur des armateurs, des taxes sur l'affranchissement et des taxes sur les ports atlantiques.

Cette violence et cette brutalité expliquent très probablement, pour une large part, le silence convergeant des pouvoirs publics, qui voulaient faire oublier, et des descendants d'esclaves, qui voulaient oublier. [...]

Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières, a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de planta-

tion a été florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

Nous sommes là pour dire que si l'Afrique s'enlise dans le non-développement, c'est aussi parce que des générations de ses fils et de ses filles lui ont été arrachées ; que si la Martinique et la Guadeloupe sont dépendantes de l'économie du sucre, dépendantes de marchés protégés, si la Guyane a tant de difficultés à maîtriser ses richesses naturelles, si La Réunion est forcée de commercer si loin de ses voisins, c'est le résultat direct de l'exclusif colonial ; que si la répartition des terres est aussi inéquitable, c'est la conséquence reproduite du régime d'habitation.

Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puisons les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole

solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'Outre-mer, liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

- En quoi la précision que ce rapport n'est ni « un acte d'accusation ni une demande de repentance » fait-elle écho à la manière dont le documentaire aborde la mémoire de l'esclavage après l'abolition ?

- Le discours insiste sur le silence et l'oubli autour de la traite et de l'esclavage : comment le documentaire montre-t-il que l'injonction à l'oubli après l'abolition a permis la mise en place de nouvelles formes de domination ?

- Comment le lien entre esclavage, économie de plantation et intérêts de l'État est-il mis en évidence dans le discours ? Développez votre réponse

en trouvant des exemples dans le documentaire pour montrer que l'abolition n'a pas mis fin à l'exploitation économique des populations anciennement esclavisées.

- Quelles contradictions du siècle des Lumières sont relevées à la fois par Christiane Taubira dans son discours et dans le documentaire ?

- Quelles formes de réparation C. Taubira évoque-t-elle dans son discours ? En quoi sont-elles importantes selon le documentaire pour comprendre et combattre les héritages de l'esclavage aujourd'hui ?

RESSOURCES

Pour revoir [l'épisode](#)

[Dossier pédagogique Arte](#)

Bibliographie sélective

- Bessone Magali et Cottias Myriam (dir.), *Lexique des réparations de l'esclavage*, Karthala, 2021
- Brun Solène et Cosquet Claire, *Sociologie de la race*, Paris, Armand Colin, 2022
- Coquery-Vidrovitch Catherine, *Les Routes de l'esclavage - Histoire des traites africaines, VI^e-XX^e siècle*, Albin Michel, 2018
- Dorigny Marcel, *Les Abolitions de l'esclavage*, Que sais-je ?, 2018
- Fanon Frantz, *Peau noire, masques blancs*, [1952], Points Essais, 2015
- Flory Céline, *De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX^e siècle*, Paris, Société des Africanistes, Khartala, 2015
- Grataloup Christian, *Le monde dans nos tasses : trois siècles de petit-déjeuner*, Armand Colin, 2011
- Ismard Paulin, Rossi Benedetta, Vidal Cécile (dir.), *Les Mondes de l'esclavage*, Paris, Le Seuil, 2021
- Michel Aurélia, *Un monde en nègre et blanc. Enquête historique sur l'ordre racial*, Ed. Du Seuil, Points, 2020
- Mills Charles W., *Le Contrat racial*, trad. Aly Ndiaye alias Webster, Québec, Mémoire d'encrier, 2023 [1^{ère} éd. 1997 aux États-Unis]
- Standage Tom, *L'Histoire du monde en 6 verres*, Kero, 2019
- Tin Louis-Georges [Textes réunis par], *De l'esclavage aux réparations, Les textes clés d'hier et d'aujourd'hui*, Les Petits matins, 2013
- Vaillant Emmanuel, Zambeau Édouard (coord. éd.), *Nous ne sommes jamais dans les livres - Autoportrait de la France des outre-mer*, Les Petits Matins, 2025

Documentaires

- *Le sucre pour la douceur et pour le pire*, réalisé par Mathilde Damoiseil, 2025
- *Haïti, la rançon de la liberté*, réalisé par Wandrille Lanos, 2025
- *Aux origines de l'esclavage*, réalisé par Sonia Dauger et Xavier Lefebvre, 2025
- *Pourquoi nous détestent-ils ?*, réalisé par Amelle Chahbi, Alexandre Amiel et Lucien Jean-Baptiste, 2016

Sitographie

- [Biographies](#) de résistantes et résistants à l'esclavage
- [Napoléon colonial : 1802, Rétablissement de l'esclavage](#), *Les Notes de la FME*, n° 2, Avril 2021
- [Racisme et esclavage, une histoire liée](#), *Les Notes de la FME*, n° 3, Octobre 2023
- *La Double Dette d'Haïti (1825-2025), une question actuelle*, *Les Notes de la FME*, n° 4, Mars 2025

Films

- *Furcy, né libre*, de Abd Al Malik, par Etienne Comar, film, France, 2026
- *Ni chaînes, ni maîtres*, de Simon Moutairou, film, France, 2024
- *Les Figures de l'ombre*, de Théodore Melfi, film, USA, 2017
- *The Birth of a nation*, de Nate Parker, film, USA, 2017 [Birth of a nation de D. W. Griffith, 1915]
- *Le Majordome*, par Lee Daniels Lee, film, USA, 2013
- *Toussaint Louverture*, de Philippe Niang, téléfilm, France, 2012

Livre

- John Howard Griffin, *Dans la peau d'un Noir*, Folio Gallimard, 1976

Musique

- [Say it Loud – I'm Black and I'm Proud](#), James Brown, 1968
- [Strange Fruit](#), Billie Holiday, 1937
- [Playlist de la FME](#)

Podcast

- [La Vie en noir.e](#), par Sébastien Thème, en 4 épisodes
- [Les Racismes](#), En quête politique, France Inter, en 4 épisodes
- [Réparations](#), par Iris Ouedraogo et Adélie Pojzman-Pontay, studio Paradiso

Activités proposées par Rim Rejichi, réalisé par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, ©FME, 2026
Reproduction à but non commercial autorisée pour le texte sous réserve de la mention de l'origine ©FME



FÉDÉRATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
167, boulevard de la Villette • 75010 Paris
www.ligueparis.org
01 53 38 85 00 • ligueparis@ligueparis.org

